auros

LA CONVIVIALITÉ EN SUD-GIRONDE

BULLETIN MUNICIPAL

JUIN 2021

Edito

Est-ce le bout du tunnel ? Les beaux jours reviennent, les vaccinations se poursuivent (j'ai fait ma 1ère injection en mai), les dépistages sont nombreux et les hospitalisations sont en baisse.
Le gouvernement déconfine une nouvelle fois après plus d'un an de pandémie mondiale. Pendant ce temps nous avons mis de côté nos embrassades et nos poignées de mains, vestiges d'un temps, pas si lointain, où nous pouvions nous saluer sans crainte de virus. Le temps est à l'optimisme mais toujours pas au relachement.

Dans ce contexte, la mairie poursuit ses projets. Vous avez pu remarquer que la voie principale de l'Ecoquartier a été terminée par un revêtement en enrobé. Il sécurise l'accès aux maisons du quartier, de plus en plus nombreuses.

Le projet de résidence intergénérationnelle avance. Située derrière la salle des fêtes, cette opération privée permettra d'accueillir avec confort des personnes âgées relativement autonomes et des familles. Nous sommes vigilants sur le fait que cette résidence apportera un nouveau service de qualité à la commune.

Du côté du pôle commercial, nous faisons notre possible pour relier en 2021 la place de la Poste au pôle médical par une voirie neuve. L'agrandissement du pôle médical (2 cabinets de dentiste), les projets de nouveaux commerces derrière la cour (agrandie) de la crèche et les futures places de parking redonneront une nouvelle physionomie à cette centralité stratégique du village.

Tous ces projets verront le jour sans que les impôts locaux n'augmentent. La commune est en bonne santé financière à condition de ne pas avoir les yeux plus gros que le ventre. Nous investissons en fonction de nos ressources et c'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas tout mettre en place dès la première année du mandat.

Enfin je profite de cette tribune pour rendre un hommage à Roland Belloc, maire de la commune de 1971 à 1983, qui nous a quitté en avril.
Roland Belloc était un homme déterminé à faire qu'Auros ne soit pas un village dortoir. Il s'est battu pour attirer les commerces, pour créer de l'emploi et de l'activité sur la commune. En 1977, il a notamment soutenu le projet de création de la coopérative Palmagri, avec le succès qu'on lui connaît !
Avec les maires de 7 autres communes, il participa à la création et prit la présidence en 1977 du Syndicat d'études de la vallée du Beuve, lequel allait donner naissance en 1979 au syndicat d'irrigation (SMAHBB) si cher aux agriculteurs locaux. Il restera le président de ce syndicat jusqu'en 1983.

Dès lors, il se consacra aux siens, au développement du Château Brondelle, et au Syndicat Viticole des Graves dont il avait pris la présidence.

Chacun, de ceux qui l'ont connu, peut témoigner de sa sagesse, de sa détermination, des ambitions qu'il avait pour Auros, le syndicat d'irrigation, et le syndicat des vins de Graves.
Il laisse aujourd'hui un grand vide autour de lui.
Au revoir Roland.

Philippe Camon-Golya

Votre mairie

est ouverte au public le

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13h30 à 18h
Tél. : 05 56 65 40 09
Mail : auros@wanadoo.fr

Retrouvez nous sur

sur

www.auros.fr

et sur

facebook

A propos de votre bulletin municipal ...

Directeur de publication : P. Camon-Golya
Mise en page : I. Sabidussi
Rédaction : Commission Communication
Photos : Commission, Dominique Tamisier
Distribution : Mairie

Ecoquartier Les Hauts de Bellevue

2015 Les premiers travaux de l'écoquartier **"Les Hauts de Bellevue"** débutaient, 28 terrains à commercialiser dans une 1ère phase et un projet auxquels beaucoup ne croyaient pas en milieu rural.

La municipalité avait fait le pari audacieux, d'un quartier à l'esprit entre "ville et campagne" prônant les nouvelles préconisations environnementales (rationalisation de l'espace, développement de liaisons douces, biodiversité des espaces paysagers...), et permettant de conforter les services de proximité.

Résidence Inter-Gé

Un porteur de projet privé a contacté la mairie pour l'achat des lots 50 et 51, soit environ une surface de 4000 m^2 afin d'y implanter une résidence inter-générationnelle.

> La résidence devra respecter la typologie de notre village.

> Elle sera composée d'une soixantaine de logements, destinés

2021

La commercialisation des 28 lots est terminée. Les maisons sont, pour beaucoup, sorties de terre donnant enfin une réelle identité à ce quartier, identité marquée par l'ouverture de la voie principale sur les coteaux de Garonne et confirmée dans son modernisme par l'implantation en 2017 du gymnase aux lignes urbaines de la CDC du Réolais en Sud-Gironde.

Les enrobés de voirie réalisés mi-mars 2021 sont venus achever définitivement cette première phase, assurant une circulation fluide entre le foirail et le lotissement Le Champs du Bourg.

Un sens interdit et une écluse seront intallés au niveau de la jonction de ce dernier et de l'écoquartier.

Cette dernière année a été décisive dans les ventes, certainement aussi un des effets de la crise sanitaire. La demande pour bâtir au vert est allée crescendo, et déjà beaucoup de constructeurs et de particuliers ont montré un vif intérêt pour les lots à venir.

La municipalité a donc décidé de lancer sans plus attendre les travaux d'arpentage et viabilisation de la phase 2 des 20 futurs terrains (21 étaient initialement prévus) allant de 524 à 835 m². Les superficies définitives seront déterminées après le bornage. Ils devraient débuter en juillet pour s'achever en cette fin d'année, la commercialisation suivra.

Afin de ne pas imputer le budget principal de la commune, la municipalité a contracté un prêt relais de 415 100 €, remboursable sur 3 ans pour financer ces travaux. La vente des terrains permettra de le rembourser rapidement.

Il nous paraît indispensable de profiter de cette dynamique de vente et de l'attrait de plus en plus marqué pour le village d'Auros.

nérationnelle

à la vente et au locatif.

> Les appartements seront principalement des T1 / T2 et quelques T3 permettant l'accueil de familles.

> La gestion de la résidence (maitrise d'oeuvre pendant les travaux, location, vente, entretien...) restera à charge du porteur de projet.

> Elle offrira des prestations de qualité et disposera d'un personnel dédié.

> Les logements s'articuleront autour de salles communes accessibles aux habitants de la résidence.

> Il sera également proposé des espaces de travail type coworking ou autre...

A ce jour, la mairie travaille sur ce projet avec l'investisseur privé.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Notre **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** est un document, élaboré à l'échelle des 41 communes de la Communauté des communes du Réolais en Sud Gironde. Il établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol.
Comme les autres documents d'urbanisme, le PLUi doit viser à assurer les conditions d'une planification durable du territoire, prenant en compte les besoins de tous les habitants et les ressources du territoire, et conjuguant les dimensions sociales, économiques et environnementales (dont la gestion économe de l'espace).

En attendant l'approbation du PLUi de notre CDC à l'horizon 2022, ce sont les **P**lans **L**ocaux d'**U**rbanisme de chacune des communes qui s'appliquent sur le territoire, ou encore le **R**èglement **N**ational d'**U**rbanisme (cas d'Auros) lorsque le PLU n'existe pas.

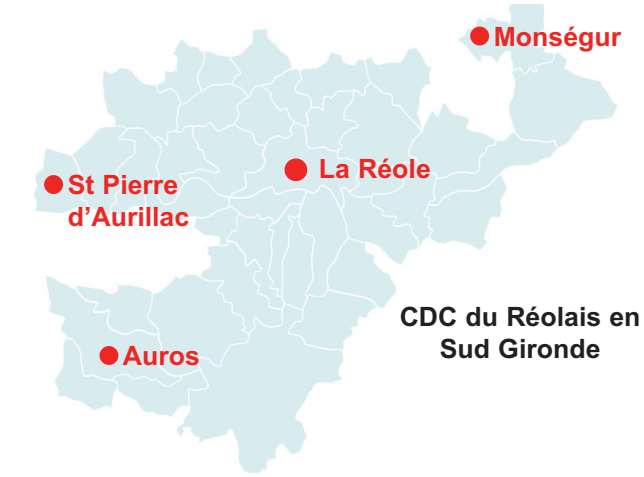

Le PLUi est composé de quatre documents :
> Le Rapport de Présentation qui contient les principales conclusions de diagnostic et explique les choix pour le territoire
> Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme

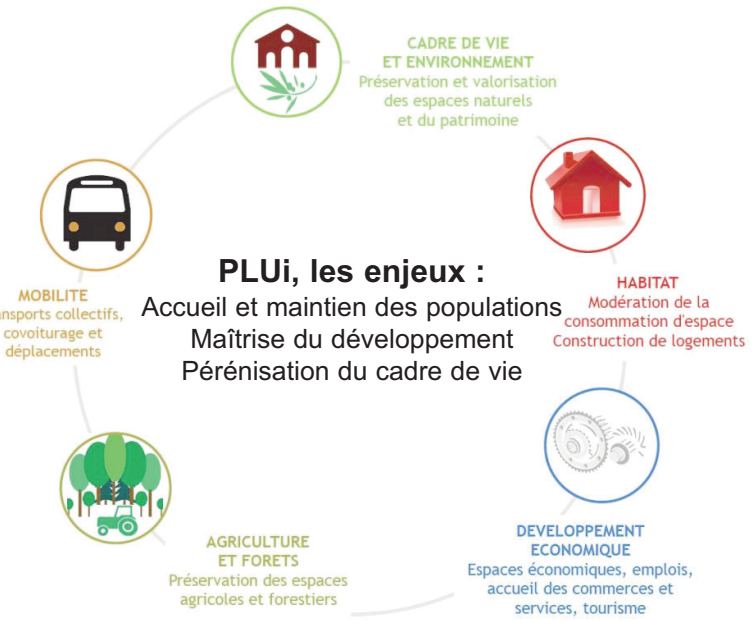

> Le Règlement avec une partie graphique (document de zonage), et une partie écrite qui définit les règles générales applicables à toutes les zones ainsi que les règles spécifiques pour chacun des quatre types de zones, à savoir :

- Les zones Urbaines (U)
- Les zones A Urbaniser (AU)
- Les zones Agricoles (A)
- Les zones Naturelles et forestières (N)

> Les Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) relatives à certains secteurs ou thèmes.

Le PLUi est accompagné d'annexes (servitudes d'utilité publique, les secteurs sauvegardés, etc.).

Le PLUi se doit d'être compatible avec le schéma de cohérence territoriale (SCoT) qui est lui-même intégrateur d'autres documents de planification tels que le schéma régional d'aménagement, de développement durable et égalité des territoires, le programme local de l'habitat, le plan de déplacements urbains.

Les étapes à retenir :

> Arrêt du PLUi de la CDC du Réolais en Sud Gironde le 3 juin 2021
> Transmission aux communes membres qui doivent l'approuver (3 mois maximum)
> Transmission aux services de l'état, aux personnes publiques associées (Région, département, Schéma de Cohérence Territoriale...) (4 mois)
> Enquête publique d'un mois dans les communes concernées par le PLUi, au cours de laquelle chacun peut faire part de ses observations et propositions sur un registre d'enquête
Le PLUi et le registre seront accessibles en mairie durant cette période.
> Rapport de la commission enquête publique
> Approbation par le conseil communautaire
> Le PLUi sera exécutoire après le contrôle de légalité, annonces de publicité...

Fermeture de classe

Le prévisionnel de la rentrée scolaire 2021/2022 dans notre école est de 150 enfants.
32 CM2 quitteront le primaire pour seulement 10 enfants nouvellement inscrits.
En 2018, 2019 et 2020, les effectifs étaient respectivement de 193, 175 et 172 enfants.
Devant cette baisse, l'école était sous mesure de sauvegarde depuis 2019. Cela signifie que l'ensemble des classes restaient ouvertes mais au bout de 2 ans, sans augmentation du nombre d'élèves, il serait pris la décision de fermer une classe.
C'est donc ce qui va se passer pour la rentrée 2021/2022, l'école aura 7 classes au lieu de 8 actuellement, ce qui laisse un effectif moyen par classe à 22 enfants.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité la suppression du transport scolaire.
Seulement 5 enfants y étaient inscrits cette année sans forcément prendre le bus.
La suppression de ce service permettra à la commune de réorganiser les effectifs communaux et d'augmenter le personnel sur les accueils périscolaires du matin et du soir, ceux-ci étant de plus en plus fréquentés.

Travaux

Pendant les vacances scolaires d'été, des travaux seront entrepris au niveau du bâtiment central de l'école. Celui-ci abrite aujourd'hui l'accueil périscolaire, la bibliothèque, des salles à l'étage à disposition des enseignantes et du personnel communal.
Ces travaux permettront la réfection de la toiture, des menuiseries des six fenêtres de la façade exterieure, des plafonds et peintures des salles de l'étage pour un montant total de **54 295 €.**
31 220 € seront subventionnés quasiment à parts égales par la **DETR** (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et le **FDAEC** (Fond d'Aide à l'Équipement des Communes).

Elections Départementales et Régionales

Les électeurs sont convoqués les **20 et 27 juin** prochains pour le renouvellement des conseils départementaux et conseils régionaux.
En raison de la crise sanitaire, mais aussi parce qu'il s'agit d'un double scrutin, des aménagements particuliers vont être mis en place.
Ainsi **votre bureau de vote se tiendra dans la salle des fêtes** et non plus à la Résidence Autonomie, celle-ci n'étant pas assez grande pour assurer les distances physiques requises.
La circulation des électeurs y sera organisée afin de garantir les règles de distanciation et les protocoles sanitaires en vigueur.

Pour voter, vous devrez :

> vous munir d'une pièce d'identité (obligatoire dans les communes de plus de 1000 habitants) et de votre carte d'électeur,
> porter un masque,
> amener votre stylo personnel.

Les horaires restent inchangés, les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h.

Tennis

Les infrastructures (terrains et club house) font «peau neuve». Comme nous l'avions annoncé dans le bulletin précédent, le terrain 1 a été entièrement refait à neuf et financé par la commune pour la somme de **23 000 €**. Il s'est doté de couleurs plus modernes, bleu et vert tels les terrains que l'on voit par exemple à l'US OPEN.

Un terrain n'allant pas sans l'autre, le bureau du tennis a proposé de rénover et repeindre à sa charge financière (**5 000 €**) le second, afin d'avoir deux courts neufs.
Lorsque les 2 terrains ont été opérationnels, le club house, construit dans les années 90, faisait «grise mine». Aussi, les bénévoles se sont retroussés les manches, déguisés en peintres et ont rafraichi les bandeaux, l'avant toit, les volets et les façades du club. Les couleurs choisies, gris et blanc, sont maintenant en harmonie avec celles du club house du football.

Aujourd'hui, les deux terrains sont prêts à accueillir adhérents licenciés ou non licenciés.

Le tournoi homologué par la ligue de Nouvelle Aquitaine, aura lieu du 12/06 au 27/06/2021.

Distribution Sacs Poubelles

Les sacs poubelles seront distribués, dans les garages communaux, 10 route de Castets, les :

> mercredi 16 et vendredi 18 juin de 8H30 à 12H et de 13H30 à 17H30
> samedi 19 juin de 8H30 à 12H

Merci de vous munir d'un justificatif de domicile. Vous pouvez vous faire représenter par un membre de votre famille, un voisin ou un ami, si vous êtes absents les jours concernés.

Service Technique : Jordy Gaunand rejoindra ,à compter du 1er juin, l'équipe déjà composée de Pascal Petit et Laetitia Grimault.
Son portrait dans le prochain bulletin !

DES SERVICES A LA HAUSSE

GEMAPI

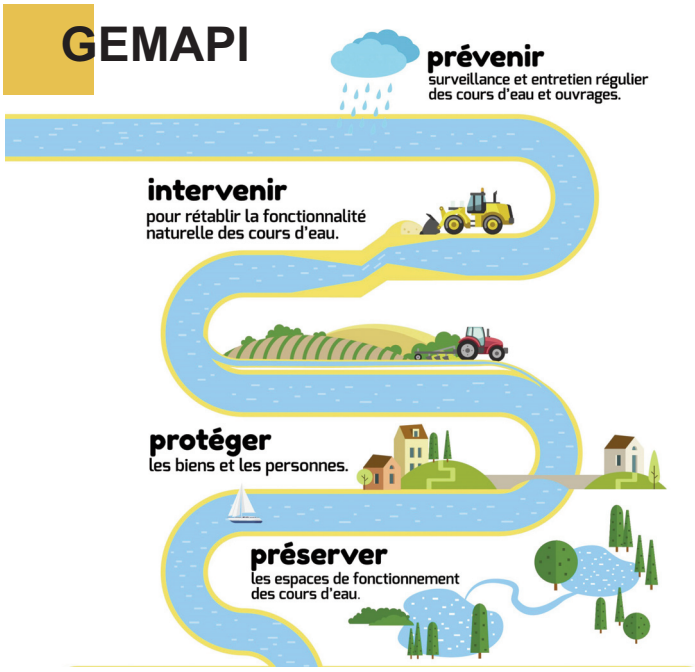

La **GE**stion des **M**ilieux **A**quatiques et la **P**révention des **I**nondations (**GEMAPI**) est une compétence confiée aux intercommunalités depuis le 1er janvier 2018.

Les actions entreprises dans le cadre de la GEMAPI consistent à :

> L'aménagement des bassins versants

> L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau

> La défense contre les inondations et contre la mer

> La protection et la restauration des zones humides

La CDC du Réolais en Sud Gironde a confié cette compétence aux différents syndicats des bassins versants (en ce qui nous concerne le SMAHBB, (Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des bassins versants du Beuve et de la Bassanne) afin d'assurer une prise en charge hydrographique cohérente du territoire.

Depuis 2018, la CDC a mis en place une taxe GEMAPI par habitant.

Par rapport à l'année 2020, des évolutions sont à prévoir concernant les charges pour la compétence GEMAPI :

> Travaux de remise en état des digues suite aux crues de février 2021

> Augmentation des cotisations aux syndicats de bassins versants (pour la réalisation de travaux)

> Mise en place du système de télé alerte GEDICOM

Même si la CDC récupère des subventions pour la réfection des digues, elles ne seront pas suffisantes pour équilibrer le budget.

Aussi, la taxe GEMAPI passera d'une moyenne (actuelle) de 9,50 euros par habitant à une moyenne de 16,50 euros par habitant, soit une hausse de 7 euros.

SictOm

Afin de maintenir un niveau de résultat financier équilibré, le comité Syndical a voté une augmentation de la redevance des usagers d'environ **9,5 %** sur l'année 2021, ayant pour causes principales :

> Augmentation des volumes à traiter **+ 4,5 %**

> Augmentation de la Taxe Générale Activité Polluante **+ 166 %**

> Augmentation du coût de traitement **+ 5%**

> Effondrement des prix de revente des produits traités **- 13%**

En point d'apport volontaire

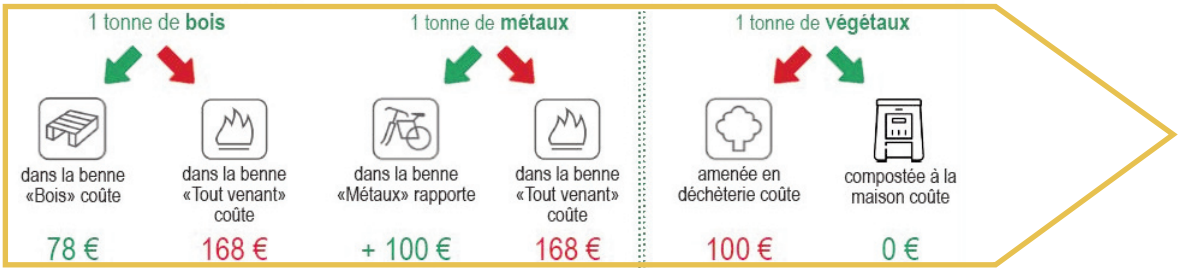

En déchèterie

Borne touristique

L'office du Tourisme de l'Entre-Deux-Mers va installer une borne touristique à Auros avec un accès WIFI. Plusieurs emplacements possibles sont en cours d'étude. L'implantation devrait avoir lieu courant juin.

Exemple d'implantation

Le transport à la demande

Ce transport de proximité est réservé aux personnes domiciliées sur le territoire de la CdC, qui répondent aux critères suivants :

> Personnes à mobilité réduite

> Personnes âgées de plus de 75 ans ou en perte d'autonomie

> Personnes en insertion professionnelle

> Personnes en situation de précarité

> Personnes sans autonomie de déplacement par l'association Transport Associatif de Gironde

Il permet d'effectuer des trajets courts ou occasionnels.

> Dans la communauté de communes, vous pouvez utiliser ce service pour vous rendre dans les 41 communes du territoire, quel que soit le motif du déplacement (par exemple pour un rendez-vous chez le médecin, des courses au supermarché, un entretien à Pôle emploi…)

> A Langon (lundi, mardi, mercredi matin) et Marmande (mercredi après-midi, jeudi, vendredi) pour consulter des médecins dont la spécialité n'est pas disponible sur notre Communauté de Communes

> Au pôle emploi de Langon

> aux **M**aisons **D**épartementales de la **S**olidarité et de l'**I**nsertion de Bazas et Cadillac

TARIFS

Intra CdC: aller-simple **2 €** // aller-retour: **3,60 €**

Hors CdC: MDSI et Pôle emploi
aller-simple: **2 €** // aller-retour **3,60 €**

A Langon : **6,50 €** (aller simple pour une destination spécifique)

Renseignements : France Service Auros
06 09 61 55 88

Syndicat Intercommunal de Transport de corps

Le syndicat intercommunal de transport de corps après mise en bière regroupe 14 communes :

Aillas, Auros, Barie, Bassanne, Berthez, Brannens, Brouqueyran, Castillon, Labescau, Lados, Pondaurat, Puybarban, Savignac, Sigalens.

Il met à votre disposition un véhicule spécialement aménagé pour le transport du corps de la chambre funéraire au lieu de cérémonie et à la concession sur tout le département de la Gironde et le territoire limitrophe du Lot et Garonne.

Le transport de corps est strictement réglementé. Il implique l'utilisation d'un véhicule spécialement aménagé et agréé par la préfecture ainsi que de chauffeurs habilités et formés.

Il travaille en relation avec les entreprises de pompes funèbres locales.

Le transport de corps après mise en bière est un service gratuit pour les familles qui en font la demande. Ce service est alimenté par les communes membres à la hauteur de 1,20 € par habitant et de 92 € par vacation. Actuellement ces recettes permettent au fonctionnement du service de s'équilibrer.

Les quatre porteurs sont des bénévoles choisis par la famille (amis, voisins, élus….)
A la demande de la famille, le syndicat met gratuitement à disposition des registres de condoléances.

Si votre choix se porte sur le service gratuit que vous propose le syndicat vous devez l'indiquer à la société de pompes funèbres que vous avez choisie et prévenir votre mairie.

Siège social : Mairie de Pondaurat 05 56 61 07 38